



## Oubli rattachement enfant sur impots 2016

Par **meunier christelle**, le **17/06/2017** à **10:23**

Bonjour,

Lors de ma déclaration des impôts sur le revenu (l'année dernière 2016), j'ai oublié de mentionner mon fils majeur au rattachement fiscal, or, pour les besoins d'une bourse étudiant, comme il ne figure pas sur l'imposition, il n'y a pas droit!!!! Ai-je un recours quelconque pour qu'il puisse en bénéficier, puis je faire une lettre rectificative aux impôts sachant que cela date d'un an???? Merci d'avance pour vos réponses car c'est un gros problème pour la suite de la scolarité de mon fils sans cette bourse!!!!

Par **fabrice58**, le **17/06/2017** à **10:29**

Aux termes de l'article 6 du code général des impôts, les contribuables concernés doivent exercer l'option dans le délai légal de dépôt de la déclaration.

Il est donc trop tard pour 2016 sur 2015 puisque le délai avait pris fin le 18 mai 2016.

Par **meunier christelle**, le **17/06/2017** à **10:39**

Merci, je pensais qu'on avait un délai de deux ans....

Par **Visiteur**, le **17/06/2017** à **11:03**

Bonjour,

J'ai personnellement eu l'occasion de demander une régularisation, cela a été pris sur 3 années. Concernant l'impôt 2016 sur les revenus 2015, vous avez jusqu'au 31 décembre 2018 effectuer une réclamation.

Par **meunier christelle**, le **17/06/2017** à **11:09**

Merci beaucoup!!!!

Par **fabrice58**, le **17/06/2017** à **16:18**

Votre expérience personnelle n'est pas le droit, avez vous obtenu un avis d'impôt avec une demi part ou une part supplémentaire ?

Vous avez eu plus sûrement droit à un dégrèvement gracieux correspondant à l'ajout d'un enfant majeur (ce que vous appelez une "régul").

Il ne doit pas y avoir d'émission d'avis avec un nombre de parts différent. Ce n'est pas parce qu'il arrive que des SIP le fassent que c'est une obligation pour eux.